

Comptable, régisseur d'avances et de recettes (H/F)

Le Centre national de la musique (CNM) est un établissement public à caractère industriel et commercial dont la mission est de soutenir l'écriture, la composition, l'interprétation, l'édition, la production, la diffusion et la promotion de la musique et des variétés, tant en France qu'à l'international.

A ce titre, le CNM :

- Verse des subventions aux porteurs de projets suivis par le CNM ;
- Développe des activités de formations à destination des professionnels du secteur ainsi que la vente d'éditions.

Pour faire face à l'augmentation planifiée de l'activité, l'établissement souhaite renforcer son équipe de comptabilité avec la création d'un poste de Comptable – régisseur (H/F).

Sur les activités de formation et d'éditions, le comptable régisseur (H/F) procédera au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes de l'établissement public pour le compte du comptable public assignataire. Il aura aussi en responsabilité la bonne tenue de la comptabilité de ces opérations.

Sur le reste du périmètre de l'établissement, le comptable régisseur (H/F) aura en charge l'écritures d'opérations comptables dont le périmètre sera principalement basé sur le versement des subventions mais qui pourra être amené à évoluer en fonction des nécessités de service.

Missions :

Placé sous l'autorité hiérarchique du responsable comptable et en collaboration directe avec le chef comptable ordonnateur, le poste supporte les missions suivantes :

Sur l'ensemble du périmètre :

- Assurer une partie des engagements de charges et de produits de l'ordonnateur par leur comptabilisation
- Réaliser une partie des enregistrements de charges de l'ordonnateur conformément au budget voté en format GBCP et au plan comptable
- Concernant les aides sélectives : enregistrer les attributions d'aides et leur règlement, contrôler les prérequis, préparer et réaliser les demandes de paiement
- Réflexion et proposition de recommandations sur la simplification et l'automatisation des processus comptables

Sur la régie de recettes et d'avances :

- Paiement des dépenses et encaissement des recettes
- Versement et justification des sommes encaissées et décaissées auprès du comptable public
- Gestion des impayés
- Gestion des stocks
- Tenue comptable de la régie de recettes et dépenses
- Tenue des documents réglementaires nécessaires au suivi de la régie

Savoirs et savoir-faire

- Respecter les limites de l'arrêté de régie en matière d'opérations autorisées et de moyens de paiement/encaissements
- Conserver l'encaisse dans la limite du montant défini par l'acte de création de la régie
- Effectuer le contrôle comptable des opérations (pièces justificatives pour les dépenses et nature de la recette)
- Produire les pièces justificatives auprès de l'ordonnateur ou du comptable et effectuer le versement de l'encaisse selon la périodicité établie
- Transmettre les factures impayées au service financier pour émission de titres de recettes
- Signaler les anomalies de paiement au comptable assignataire
- Consigner toutes les opérations et encaissements
- Tenir la comptabilité
- Organiser la sécurité des valeurs de la régie

Savoir-être du régisseur de recettes/dépenses

- Sens de l'organisation, méthode de travail.
- Rigueur comptable
- Initiative, Autonomie.

Caractéristiques du poste, conditions d'emploi et rémunération

- Poste basé à Paris
- CDI - temps plein 35 h annualisées (39h/s et jours RTT)
- Rémunération : selon profil et expérience.
- Poste à pourvoir : dès que possible

Pour Postuler

Merci d'adresser votre lettre de motivation et curriculum vitae à recrutement@cnm.fr - sous la référence VR 29/11

Clôture des candidatures : 20 novembre 2020